

■ La question des fusions de CDC devra être réglée au 15 décembre
■ Seules sept intercommunalités sont finalement dans l'obligation légale de se marier
■ Une énorme agglomoumoisine est en discussion.

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

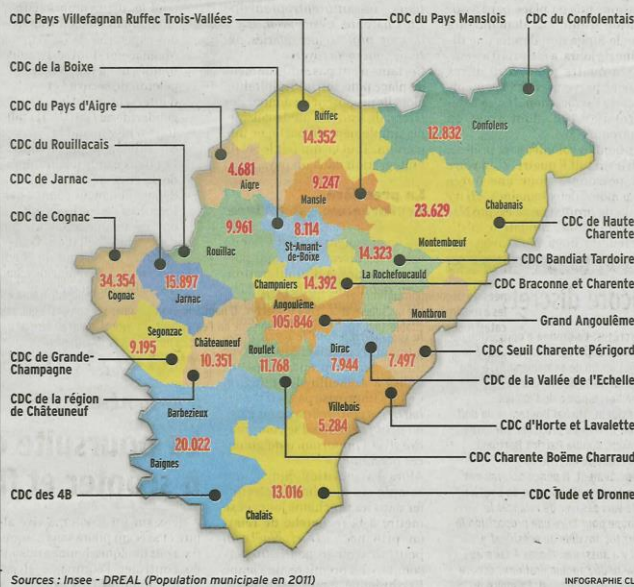
No comment jusqu'à la prochaine commission départementale de coopération intercommunale prévue le 28 septembre. À la Préfecture, le sujet de la fusion des communautés de communes est sensible. Pas question de mettre le feu sur un terrain miné par les querelles de clochers, d'ego, de moyens, de fiscalité. Pourtant, la feuille de route est claire: au 15 décembre, tout devra être bouclé. Le 28 septembre, Salvador Pérez fera ses propositions aux élus, basées sur la dernière version de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République).

Un projet qui a sacrément évolué par rapport au discours de Hollande en juin 2014. Initialement, aucune CDC ne devait avoir moins de 20.000 habitants, ce qui obligeait seize CDC charentaises sur vingt à s'unir avec une voisine.

Les députés et les sénateurs sont passés par là. Le seuil est descendu à 15.000 habitants, chiffre pondérable à partir d'un savant calcul mêlant la densité moyenne du département, la densité de la CDC, etc. Conséquence découverte à l'aube de l'été: il n'y a plus que sept CDC dans l'obligation légale de se marier: Bandiat-Tardoire, Braconne-Charente, Boëme-Charraud, Boixe, Châteauneuf, Vallée de l'Échelle et Pays d'Aigre. Effet cocasse: avec environ 10.000 habitants, Rouillac et Grande Champagne n'ont aucune obligation de s'allier à qui que ce soit quand Braconne-

Intercommunalités: des projets en fusion

Les 20 CDC actuelles en Charente



Sources : Insee - DREAL (Population municipale en 2011)

INFOGRAPHIE CL

Charente, qui flirte avec les 15.000, va devoir passer par la case fusion.

Un Grand-Angoulême de Jauldes à Voullégéac?

À Braconne-Charente, Jean-Claude Courari, le président, a fait son deuil de l'indépendance. Il sent que l'avenir de sa collectivité passe par Angoulême: «C'est notre bassin de vie et on fait déjà partie du Scot (Schéma de cohérence territoriale, N.D.L.R.)». Il suivra mais a encore des questions: «On a un gros sujet: nous, on gère les centres de loisirs, ce qui a une conséquence sur les activités périscolaires. Que se passe-t-il si on fusionne?»

Toutes les CDC qui envisagent de se rapprocher de Grand-Angoulême se posent la même question. Car un scénario est sur la table et a fait l'objet, jeudi, d'une réunion entre les intercommunalités concernées et les services de l'État: le rapprochement entre Grand-Angoulême, Braconne-Charente, Boëme-Charraud et Vallée de l'Échelle. Ce qui créerait une grosse agglomération au cœur du département, de trente-huit communes et environ 140.000 habitants! Soit plus du tiers de la Charente en terme de population, un gros vaisseau qui irait de Jauldes à Voullégéac! Sans compter Vars qui se verrait bien quitter la Boixe

pour rejoindre la grande couronne angoumoisine. Jean-François Dauré rassure: «On n'a aucune volonté hégémonique. Mais La Rochelle rassemble 150.000 habitants, Poitiers s'agrandit. Pour que notre voix porte, une agglomération de 140.000 habitants me semble être la bonne taille.» «C'était le projet du préfet Burdeyron, celui du préfet Millon et c'est l'un des deux scénarios sur lesquels nous travaillons», indique Jean Révéreault, le président de Boëme-Charraud. Il a un bémol: «On a pris la petite enfance, la voirie, la jeunesse, la compétence scolaire. Grâce à ça, on a une meilleure dotation de l'État. On pourrait donc arriver à amener à l'agglomération

meilleure DGF (dotation globale de fonctionnement) pour des compétences qu'elle n'exerce pas.»

Ça coince en Limousine

Avec Vallée de l'Échelle, il travaille donc sur un projet alternatif, ne regroupant que sa collectivité et ses voisins de Bouex, Torsac, Dignac, Sers, Vouzan, Dirac et Garat. «On aurait une CDC de projets, tournée vers le quotidien mais sans bourg centre, sans attrait commercial particulier», pointe-t-il. Dans le Cognacais (lire ci-dessous) et le Confolentais, le sujet est sensible. Dans les deux cas, les principaux élus imaginaient bien une intercommunalité à l'échelle du Pays. «J'ai toujours défendu cette vision», insiste Philippe Bouty, président de la CDC du Confolentais. Sauf que du côté de la Haute-Charente, on ne veut pas, pour l'instant, entendre parler d'un mariage avec le Confolentais. D'autant qu'aucune des deux n'est obligée de fusionner. «C'est pertinent d'avoir une intercommunalité de 35.000 habitants. On pèserait plus, on pourrait aussi faire d'importantes économies d'échelle», poursuit Philippe Bouty. Mais il tempère: «Mais on ne va pas se lancer dans une fusion forcée qui ne marcherait pas parce qu'elle est assise sur de mauvaises bases.»

Autre situation compliquée: Bandiat-Tardoire qui se retrouve entre deux feux. Pour Jean-Marc Brouillet et son bureau, il semblait «logique de se rapprocher avec les voisins de Seuil Charente-Périgord». Sauf «qu'ils ne sont pas chauds». D'autant moins «chauds» que rien ne les oblige à fusionner. Alors il attend, prêt à aller avec qui le veut: «Nous, nous sommes ouverts sur la fusion, ouverts sur les compétences, pour une raison simple: il faudra être grand dans la grande Région pour se faire entendre.»

Un argument retenu au nord d'Angoulême où l'on se dirige vers une fusion de Boixe, du Manslois et du Pays d'Aigre. «On avance bien. On a des fiscalités et des compétences qui se ressemblent. Ça semble aller dans le bon sens», indique Jean-Louis Staziak, le président de la Boixe.

Rouillac tourne le dos à Cognac

Le Cognaçais rêvait d'une grande communauté d'agglomération réunissant 82 communes. Mais la réalité n'est pas aussi simple. La communauté de communes de Rouillac tourne le dos et celle de Jarnac se divise.

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

«Cognac c'est non.» Le message de Christian Vignaud, le président de la communauté de communes de Rouillac, est clair comme de l'eau-de-vie nouvelle: pas question pour les vingt communes du Rouillacais de se marier avec la communauté d'agglomération de Cognac. Si jusqu'à fin août le Rouillacais pensait être obligé de fusionner, l'introduction des éléments de pondération liés à la densité de population ne le contraindrait plus. «C'est simple, pour nous ce sera seul ou avec Jarnac», poursuit le maire de Plaizac qui ne veut pas trop en dire

avant de réunir son conseil communautaire de ce lundi soir.

Dans un courrier adressé à Annick-Franck Martaud, le président de la CDC de Jarnac, Christian Vignaud allait un peu plus loin, soulignant les raisons de sa volonté de «mariage» avec Jarnac et son refus d'épouser Cognac: «Nous souhaitons travailler avec un partenaire qui nous ressemble; et pas nous retrouver assignés à intégrer un territoire qui ne nous correspond pas.» Si les CDC de GrandCognac, Grande Champagne et Châteauneuf qui, elles, semblent résolues à s'unir, espéraient encore une grande communauté d'agglomération à 82 communes (le périmètre du Pays Ouest-Charente), elles savent

désormais que ce ne sera pas le cas. Reste la question ouverte concernant Jarnac dont le président, Annick-Franck Martaud, ferme provisoirement les portes, refusant de répondre à nos sollicitations.

«Des inquiétudes légitimes»

Plusieurs maires du Jarnacais avouent leur embarras mais préfèrent ne pas «évoquer publiquement» le dossier avant que la question soit définitivement tranchée, d'abord en coulisses, puis en conseil communautaire. Ce qui est certain, c'est que dans l'hypothèse où la CDC de Jarnac déciderait de valider un ticket avec Rouillac, plusieurs

communes limitrophes de Grand-Cognac se poseraient la question de rejoindre la communauté d'agglomération plutôt que de rester dans l'ensemble Jarnac-Rouillac. «Il y a des inquiétudes légitimes sur le territoire», avance prudemment Jérôme Sourrisseau, le président du Pays, également maire de Bourg-Charente et encore conseiller départemental...

Du canton de Jarnac. Bref, s'il a clairement affiché son souhait que Jarnac se tourne vers la future communauté d'agglomération de Cognac, il est pris entre le marteau et l'enclume. Enfin, si Châteauneuf a voté oui, la Grande Champagne ne l'a pas fait... Encore. Et comme pour Rouillac, sa faible densité l'autorise désormais à rester seule. «Je

défends fermement l'idée de rejoindre l'agglomération de Cognac, c'est crucial pour notre avenir, pour peser dans la grande Région», milite Véronique Marendat, maire de Segonzac et présidente de la Grande Champagne. Elle veut rester optimiste: «J'ai consulté la plupart des maires et ils semblent convaincus également.» Chaque conseil municipal devra voter. Michel Gourinchat, le président de GrandCognac, qui voulait une agglomération de 82 communes, tend encore la main: «C'est l'avenir de tout un territoire qui est en jeu. Ceux qui ne prendront pas le train pourront tenter de le faire après mais ils devront se plier aux conditions de ceux qui sont déjà installés.»